

LES DISPARITÉS SPATIALES DE REVENU DANS 15 UNITÉS URBAINES FRANC-COMTOISES

Cartographier les caractéristiques de la population selon une méthode de quadrillage du territoire (cf. *méthode sur Insee.fr*) permet de s'affranchir de toute limite administrative, et offre une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse de la ville. Cette cartographie propose une vision renouvelée de l'espace et facilite la traduction de disparités spatiales, en particulier celles liées aux revenus. En Franche-Comté, les 15 unités urbaines comprenant des quartiers relevant actuellement de la politique de la ville, ont été étudiées sous ce nouvel angle.

Les revenus fiscaux localisés : une source adaptée pour mesurer les disparités sociales

Le revenu n'est pas le seul indicateur de fragilité sociale, mais c'est celui qui la synthétise le mieux. En effet, lorsque l'on combine plusieurs

indicateurs de précarité dans les analyses statistiques, ceux-ci sont très fortement corrélés au revenu.

Grâce notamment à leur quasi-exhaustivité et à leur géolocalisation précise, les revenus fiscaux localisés (RFL) constituent une source de qualité pour mesurer les disparités spatiales de revenu au sein des agglomérations. Le revenu fiscal

correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables avant tout abattement (revenus d'activité salariée et indépendante ainsi que les pensions). Il ne correspond pas au revenu disponible, qui est après impôt et dans lequel sont incluses les prestations sociales non imposables (RSA, allocations familiales, minimum vieillesse, APL...). Le revenu

fiscal ne permet donc pas d'analyser le niveau de vie de la population. En revanche il permet de localiser les zones concentrant les populations à bas revenus. Afin de comparer les ressources des membres de ménages de taille ou de composition différente, le revenu fiscal est mesuré par unité de consommation (UC) selon une échelle d'équivalence.

Cette pondération prend en compte les économies d'échelle liées à la vie commune. Par convention, le premier adulte compte pour une unité de consommation ; chaque autre adulte et enfant de plus de 14 ans compte pour 0,5 unité de consommation et les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 unité de consommation.

Localisation des disparités de revenus dans les unités urbaines disposant de quartiers prioritaires

En Franche-Comté, les disparités spatiales de revenus sont cartographiées pour les 15 unités urbaines (UU)

comprenant actuellement des quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville (zones urbaines sensibles [ZUS] et nouveaux quartiers prioritaires [NQP] - cf. définitions) : Beaucourt, Belfort, Besançon, Dole, Gray, Héricourt, Lons-le-Saunier, Lure, Luxeuil-les-Bains, Montbéliard, Morez, Pontarlier, Saint-Loup-sur-Semouse, Saint-Claude et Vesoul.

Dans un premier temps, les revenus fiscaux par unité de consommation de la population de l'ensemble de ces 15 unités urbaines sont classés par ordre croissant. Ces revenus sont ensuite répartis en six tranches, séparées par les bornes suivantes : le 1^{er} décile (10 %), le 1^{er} quartile (25 %), la médiane (50 %), le 3^e quartile (75 %) et le 9^e décile (90 %) (cf. définitions). Ces tranches constituent la référence « régionale » dans cette étude.

Dans un second temps, chacune des 15 UU est découpée en carreaux de 200m de côté. Le revenu fiscal médian par UC des ménages résidant

dans chaque carreau est calculé et positionné selon l'échelle de référence « régionale ». Les bornes étant calculées sur l'ensemble des revenus fiscaux des habitants des 15 unités urbaines, les différentes cartes peuvent être comparées entre elles.

Dans les zones bleues les plus foncées, la moitié des ménages résidant dans le carreau disposent d'un revenu fiscal par UC inférieur au 1^{er} décile « régional », c'est-à-dire au niveau de revenu au-dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus modestes des 15 unités urbaines. À l'inverse, dans les carreaux rouge les plus foncés, la moitié des ménages résidant dans le carreau disposent d'un revenu fiscal par UC supérieur au 9^e décile « régional », c'est-à-dire au niveau de revenu au-dessus

duquel se situent les 10 % des ménages les plus aisés des 15 unités urbaines.

Quelques précautions pour lire les cartes

Pour respecter les règles de confidentialité, la valeur d'un carreau n'est pas la valeur réelle mais une valeur lissée, calculée sur un nombre plus important de personnes (moyenne prenant en compte les 8 carreaux peuplés les plus proches). De même, la représentation carroyée des données n'est pertinente que pour les espaces densément peuplés. C'est pourquoi les carreaux pour lesquels la population est trop faible (moins de 5 ménages) ne sont pas représentés. Pour des raisons analogues de secret statistique, les bornes définissant les six tranches de

revenu du référentiel régional ne sont pas diffusées. Seule l'appartenance d'un carreau à une tranche est indiquée. La méthode permet ainsi de cartographier les disparités territoriales de revenu à un

niveau fin mais ne permet de connaître ni le niveau de revenu, ni les effectifs de la population concernée. C'est la raison pour laquelle des cartes carroyées d'estimation de densité de population

sont proposées en parallèle, afin de donner une idée de l'importance des populations concernées. ■

Agnès BOUDAQUIN,
Aline FAURE

Définitions

- **Médiane** : La médiane est la valeur qui partage une population en deux sous-ensembles égaux en nombre. La médiane du revenu par unité de consommation (UC) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC annuel inférieur à cette valeur médiane et l'autre moitié déclare un revenu par UC annuel supérieur.
- **Décile** : Les déciles sont les valeurs qui partagent une population en dix parties égales en nombre. Le premier décile du revenu par unité de consommation partage les personnes en deux groupes : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC annuel inférieur à cette valeur et 90 % déclarent un revenu par UC annuel supérieur.
- **Quartile** : Les quartiles sont les valeurs qui partagent une population en quatre parties égales en nombre. Le premier quartile du revenu par unité de consommation partage les personnes en deux groupes : le quart des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC annuel inférieur à cette valeur et les trois autres quarts déclarent un revenu par UC annuel supérieur.
- **CUCS** : Les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ont succédé en 2007 aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés. Le contrat urbain de cohésion sociale est un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés. Les CUCS sont composés de deux types de quartiers : les Zones urbaines sensibles (ZUS), territoires infra-urbains, mis en place en 1996, et les Nouveaux quartiers prioritaires (NQP), quartiers définis en 2007 lors de la mise en place des CUCS et qui ne sont pas des ZUS.

Pour en savoir plus :

Sur Insee.fr :

- [Documentation générale sur le carroyage](#)
- [Données urbaines infra-communales par quartier](#)
- [Cartes carroyées de 15 unités urbaines franc-comtoises](#)

Insee Franche-Comté 8 rue Garnier CS 11997 25020 BESANÇON Cedex

Tél : 03 81 41 61 61 Fax : 03 81 41 61 99

Directeur de la publication : Patrick Pétour Rédactrice en chef : Nellie Rodriguez

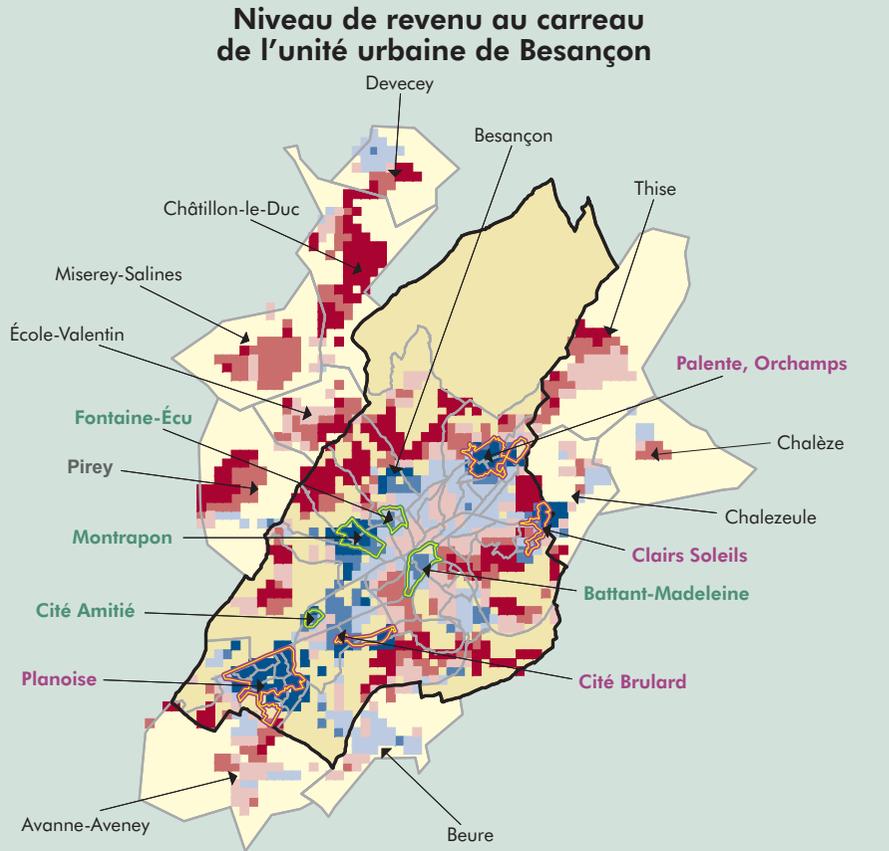
Mise en page : Lauris Bouillon, Sophie Gille-Meignier, Yves Naulin

ISSN : 2263-732X © Insee 2013 - dépôt légal : mars 2013

L'exemple de l'unité urbaine de Besançon

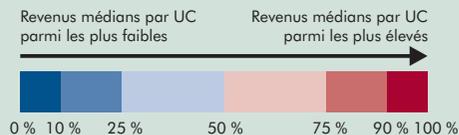
Comment lire la carte :

La population des 15 unités urbaines de la région, relevant de la géographie prioritaire, est partagée en 6 sous-populations classées par ordre croissant de revenu médian par unité de consommation (UC). Dans l'unité urbaine les couleurs indiquent la position du revenu médian de chaque carreau par rapport au niveau de revenu de l'ensemble de ces unités urbaines. Les carreaux représentant les hauts revenus ont des couleurs chaudes, ceux des bas revenus des couleurs froides.

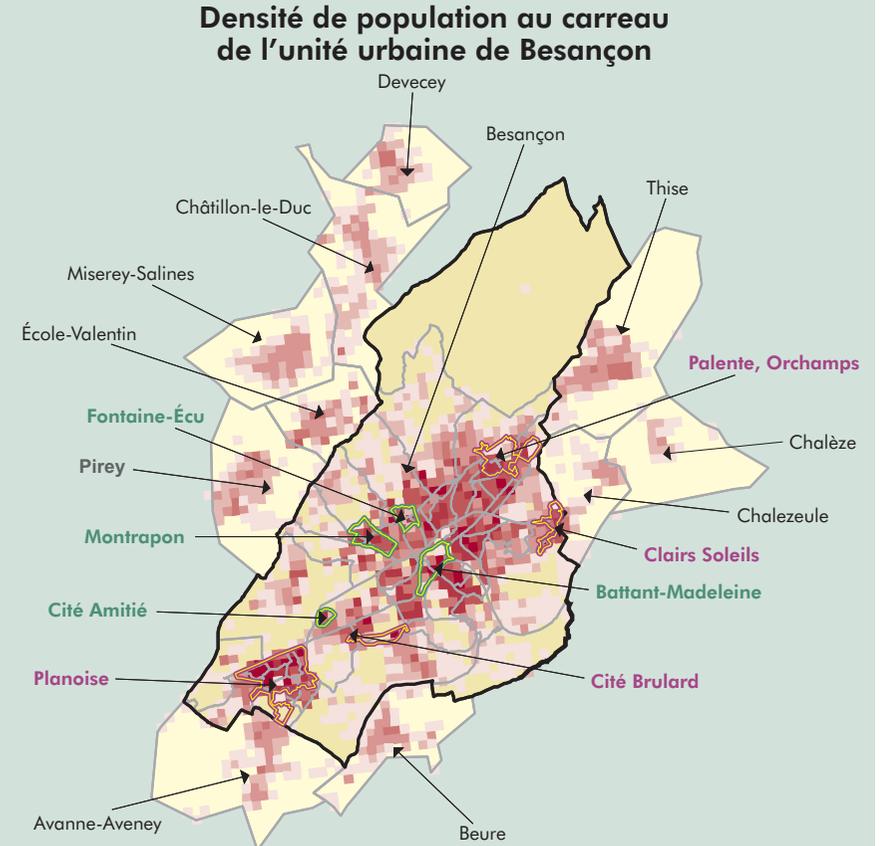


Source : Insee (RFL 2010)
© IGN - Insee 2013

Niveau de revenu des ménages des 15 unités urbaines de la région relevant de la géographie prioritaire



- Commune
- Commune centre
- IRIS
- Zone urbaine sensible (ZUS)
- Nouveau quartier prioritaire (NQP)



Source : Insee (RFL 2010)
© IGN - Insee 2013

Densité de population (nombre d'habitant estimé par carreau de 200 mètres)

- Plus de 384
- De 200 à moins de 384
- De 111 à moins de 200
- De 64 à moins de 111
- De 34 à moins de 64
- De 13 à moins de 34
- Moins de 13

- Commune
- Commune centre
- IRIS
- Zone urbaine sensible (ZUS)
- Nouveau quartier prioritaire (NQP)